

BStGer BP.2011.76 vom 10. Januar 2012

Bundesstrafgericht, 2012-01-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BP.2011.76

FR: TPF BP.2011.76 du 10 janvier 2012

IT: TPF BP.2011.76 del 10 gennaio 2012

Regeste

Effet suspensif (art. 387 CPP).

Erwägungen

E. 1

L'effet suspensif est accordé au recours.

E. 2

Le sort des frais suit celui de la décision au fond.

Bellinzone, le 10 janvier 2012

Au nom de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le Juge rapporteur:

La greffière:

Distribution

- Me Jean-Pierre Gross - Ministère public de la Confédération - Maître Niccolò Salvioni, avocat - Maître Jean-Christophe Diserens, avocat

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette ordonnance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.